

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°51/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **28 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**),

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : CESSION ANCIEN BUS DE TRANSPORT SCOLAIRE.

Exposé du Maire

En juin 2024, le Commune a fait l'acquisition d'un nouveau Bus auprès de la société MAN TRUCK. Ce véhicule a été principalement affecté au transport scolaire sur le territoire communal.

Dans le même temps, cette société nous a confirmé la reprise de l'ancien Bus pour un montant initial de 56.000 € hors taxes.

Après examen technique de ce véhicule, l'offre a été ramenée par la société MAN TRUCK à 48.451 € hors taxes, suite à la déduction d'une somme de 7.549 € hors taxes correspondant à des frais de remise en état.

Nous vous proposons d'accepter cette offre et de céder l'ancien Bus de transport au prix de 48.451 € hors taxes.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Cède à la société MAN TRUCK l'ancien Bus de transport IRISBUS immatriculé CT-792-LL au prix de 48.451 € hors taxes.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tout document utile à la réalisation de cette cession.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 02 décembre 2024
Le Maire,

